



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

11 décembre 2018

DATE D’AFFICHAGE

11 décembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

**EXPLOITATION DES
DROITS DE PLACE
MARCHES FORAINS DE LA
FERTE ALAIS**

Pour : 15

Contre : 2

Abstentions : 4

Transmise en sous-préfecture
Le 19/12/2018

Publiée le 19/12/2018

Notifiée le 19/12/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Yves MARRE, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Caroline PARATRE Christine CASIMIR, Carole DEFFAIN, Katia MERLEN

Etaient absents :

Nasser OUDJIT
Mélanie MATHIEU
Alain NOURY
Alain DENIMAL
André RIETZ
Stéphane LE PECULIER

Etaient absents excusés :

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Hervé FRANEL donne pouvoir à Christine CASIMIR
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

**EXPLOITATION DES DROITS DE PLACE – MARCHES DE LA FERTE
ALAIS**

Mme le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public des marchés forains de La Ferté Alais, il convient de fixer le tarif général des droits de place et redevances.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le choix de la société « Les Fils de Madame Géraud » pour l’exploitation des marchés d’approvisionnement de La Ferté Alais approuvé par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la tarification générale des droits de place et redevances pour application dès le début de l’exploitation,

VU l’avis de la commission des finances en date du 12 décembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, 15 POUR, 2 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS

- **FIXE** les tarifs H.T. des droits de place et redevances comme annexé à la présente délibération,
- **DECIDE** d’appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2019,

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN



VILLE DE LA FERTE ALAIS

EXPLOITATION DES DROITS DE PLACE

NOMENCLATURE DES TARIFS ET REDEVANCES

TARIFS (H.T.)

Droits de place (pour une profondeur maximale de 1 m 70)

- **Places couvertes de 2 mètres de façade**
 - . la première 4,83 €
 - . la deuxième 5,23 €
 - . la troisième 5,65 €
 - . la quatrième et les suivantes 6,08 €

- **Places découvertes**
 - . le mètre linéaire 1,44 €

- **Supplément par place formant encoignure**
 - . par mètre linéaire de façade marchande 1,31 €

- **Commerçants non abonnés**
 - . supplément, par mètre linéaire de façade marchande 0,56 €

Redevances

- **Matériel supplémentaire**
 - . table ou retour, l'unité 0,90 €
 - . tréteau seul, l'unité 0,23 €

- **Nettoyage (pour une profondeur maximale de 1m70) : fourniture de sacs**
 - . supplément par mètre de façade 0,20 €
 - . sacs supplémentaires à l'unité 0,62 €

Redevance animation

- Par commerçant et par séance 1,00 €

